



**Journée île morte dans la Fonction publique le 29 octobre :**  
Enseignants, services de la DEAL, de la Justice, de la Police, des Douanes, des Impôts, de l'Agriculture... et tous les autres services de l'Etat,  
**tous ceux qui ont le droit de grève cesseront le travail,**  
**les autres nous rejoindront à la manifestation !**

## **HALTE À LA CONFISCATION DES INDEMNITÉS D'ÉLOIGNEMENT !**

Nous avons appris par voie de presse que le gouvernement avait décidé de fiscaliser l'indemnité d'éloignement (I.E.) et l'Indemnité Spéciale d'Eloignement (I.S.E.) dès à présent sur les revenus 2013... et les suivants.

Cette fiscalisation aurait des **conséquences dramatiques** pour les personnels en séjour à Mayotte. Certains verront, si la mesure se confirme, **leurs impôts sur le revenu atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros** ! Une telle décision aurait aussi des **répercussions catastrophiques** sur l'attractivité de Mayotte, accentuant la **pénurie de compétences dans tous les secteurs**. **Les principales victimes de cette mise à mort programmée de la qualité du service public seront les habitants de Mayotte dans leur ensemble.**

Les Indemnités d'éloignement n'ont jamais été prises en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu à Mayotte. Tous les gouvernements s'y sont refusés.

**Pourtant, le Ministre des Outre-Mers, V. LUREL, nous a déclaré samedi 19 octobre qu'il « n'y a pas de contrat » entre l'Etat et ses agents affectés en Outre-Mer et que les conditions pouvaient changer dans la mesure où l'Etat avait des besoins financiers nouveaux.**

**Pouvons-nous avoir encore la moindre confiance en notre employeur ?**

La mobilisation de l'Intersyndicale commence cependant à faire bouger les lignes : une réunion interministérielle se tiendra prochainement, afin de décider des « modalités » de mise en œuvre de la fiscalisation des IE et ISE à Mayotte.

**Pour un moratoire sur la fiscalisation des Indemnités d'éloignement**

**Tous en grève le mardi 29 octobre.  
Rendez-vous dès 08h00 place de la  
République à Mamoudzou**